

	Date	Décision	Nature	Folio n°
Flers Agglo Communauté d'agglomération	25.01.2024	D1160	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT				

D E C I S I O N

par délégation du
Conseil Communautaire

OBJET	INVESTISSEMENTS 2024 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) AMÉNAGEMENT DE LA ZONE DU PLANCAÏON 3ÈME TRANCHE AMÉNAGEMENT ET REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS RUE DURRMEYER REPLACEMENT DU PONT RUE DE LA FONDERIE
--------------	---

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2023-994 du 12 octobre 2023, reçue en sous-préfecture le 17 octobre suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité et notamment la délégation n° 23

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	25 JANVIER 2024
Date de mise en ligne sur le site internet	25 JANVIER 2024

L'aménagement de la zone du Plancaïon à Flers s'inscrit dans la politique de renouvellement urbain initiée par Flers Agglo avec la reconquête d'anciennes friches industrielles déjà artificialisées sur un secteur d'une superficie de 15 hectares, gage d'une gestion économe du foncier.

Ce projet s'inscrit également dans le cadre d'une démarche intégrée avec la Région, l'EPFN et l'Etat avec pour vocation de renforcer l'attractivité du centre-ville de Flers et du quartier de la gare avec le développement d'activités commerciales, tertiaires et de logements.

La programmation est déclinée en 3 tranches principales afin de garantir la faisabilité financière du projet et coordonner l'ensemble des travaux devant être réalisés.

La troisième tranche de travaux (2024), objet de la demande, consiste :

- à aménager et requalifier les espaces publics (voirie, piste cyclable, trottoir, éclairage public, espaces verts) sur la rue Durmeyer ;
- à remplacer le pont et réhabiliter les réseaux associés sur la rue de Fonderie situé au-dessus du cours d'eau du Plancaïon renaturé.

Ce projet inscrit au Budget 2024 peut bénéficier de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.), selon le plan de financement suivant :

4-1-1 Aménagement de la zone du Plancaïon		
	Montant HT	Montant TTC
Aménagement de la zone du Plancaïon - tranche 3- Aménagement et requalification des espaces publics	1 110 433.26 €	1 332 519.91 €
Plan de financement		
Etat-DETR	45%	499 695.00 €
Région-Contrat de territoire	22%	243 900.00 €
Etat- Appel à projet mobilités actives	11,10%	123 340.00 €
Certificats d'économie d'énergie	0,90%	10 000.00 €
Autofinancement		455 584.91 €
TOTAL		1 332 519.91 €

Le Président :

- 1 - SOLLICITE** la DETR au taux maximal, auprès de l'Etat, pour les travaux cités ci-dessus.
- 2 - APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus.
- 3 - PRECISE** que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet sont prévus au BP 2024.

Le Président,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20240125-D1160-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2024

Publication : 25/01/2024